



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Michèle FOURNIER-ARMAND

*Députée de Vaucluse
Vice-Présidente du Conseil général
Conseillère générale d'Avignon Sud*

MF.AET.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le **17 AVR. 2013**

Mme Delphine BATHO
*Ministre de l'Écologie, du
Développement durable et de l'Énergie*
Hôtel de Roquelaure
246, bd Saint-Germain
75007 Paris

Madame la Ministre,

Je suis saisie par la Société Pneutech d'une demande d'intervention dont vous trouverez copie en pièce jointe.

Cette société a développé un procédé d'incinération de pneumatiques usagés apparemment respectueux de l'environnement et permettant de produire de l'électricité et de la vapeur tout en assurant la récupération des matières premières utilisées lors de la fabrication du pneu.

L'incinération du pneumatique usagé semble être la solution la plus appropriée, au regard des autres techniques de valorisation, pour assurer la limitation des risques sanitaires en terme de transmission d'arbovirus utilisant le moustique comme vecteur de propagation.

Vous n'êtes pas sans connaître le lien étroit entre le commerce des pneus usés et l'apparition, par exemple, du moustique tigre asiatique (*aedes albopictus*), de plus en plus présent dans nos départements du sud de la France et vecteur d'au moins vingt-deux arbovirus.

Il apparaît qu'une divergence d'analyse se fait jour entre la Direction générale de l'énergie et du climat et le Bureau des énergies renouvelables entraînant l'exclusion de fait de cette société du champ des appels d'offres de la CRE.

Pouvez-vous donner les instructions nécessaires à dénouer cet imbroglio administratif qui obère la mise en œuvre d'un projet, créateur de plusieurs dizaines d'emplois.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Michèle FOURNIER-ARMAND